

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / M. ERIC LE DISSES

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Décembre 2017**

OBJET : Port de Cassis : Convention de délégation de compétence avec la ville de Cassis pour la gestion des activités de plaisance et des outillages publics

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de se prononcer favorablement sur la convention de délégation de compétence pour la gestion des activités de plaisance et des outillages publics du port de Cassis avec la ville de Cassis,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention ainsi que tous les actes y afférents.

La recette d'un montant de 142 000€ sera imputée sur l'article 757 du budget Annexe des Ports.

A l'unanimité

Mme MILON ne prend pas part au vote

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**